

2022-79298-27106v



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Finances Publiques de la
Vienne

Pôle d'évaluation domaniale

11, rue Riffault – BP 70549
86020 Poitiers Cedex

téléphone : 05 49 55 62 00
mél. : ddip86.pgp.domaine@dgifp.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : SERVANT Valérie

téléphone : 05 49 00 85 73
courriel : valerie.servant@dgifp.finances.gouv.fr

Réf. DS : 8399612
Réf OSE : 2022-79298-27106



FINANCES PUBLIQUES

Le 13/04/2022

La Directrice à

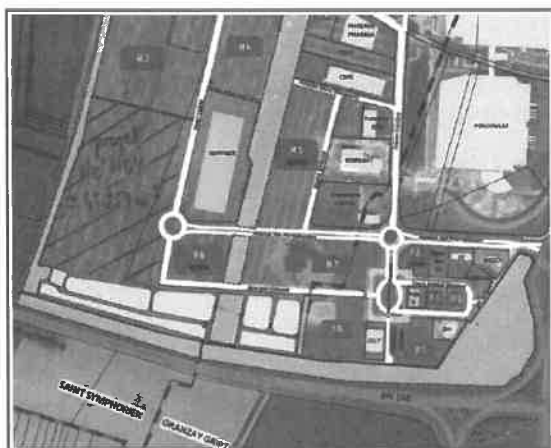
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
NIORTAIS

79 000 NIORT

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : TAB en ZA
Adresse du bien : ZAE les Pierrailleuses , 79 700 Saint-Symphorien
Valeur vénale : 905 180€ HT soit 20€/m² HT .

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.



1 – SERVICE CONSULTANT

CA du Niortais

affaire suivie par : M. BOUTRUCHE Arnaud

2 – DATE

de consultation : 07/04/2022

de réception : 08/04/2022

de visite : sans

de dossier en état : 08/04/2022

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'une parcelle de terrain à bâtir en Zone d'Activités Économiques "les Pierrailleuses" à GRANZAY-GRIPT/SAINT-SYMPHORIEN de 45 259m² à détacher des parcelles ZX93 et YK54. Projet de construction d'une base logistique de 12 000m² avec un agrandissement possible de 6000m².

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Commune : Saint-Symphorien

Référence cadastrale : Section YK , Parcelle 54p et section ZX parcelle 93p .

Contenance : 45 259m² au total .

Situé sur la zone d'aménagement concertée, à la limite entre GRANZAY-GRIPT et SAINT-SYMPHORIEN, le terrain à bâtir est un terrain plat, desservi par les réseaux.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Nom du (des) propriétaire(s) : CA du Niortais

6 – URBANISME – RÉSEAUX

Le bien est situé en zone Auz du PLU en vigueur sur Saint-Symphorien.

La vocation de cette zone naturelle partiellement équipée est l'accueil spécifique des établissements à usage, industriel, artisanal, services, entrepôts, bureaux et commerces. Elle concerne le Parc d'Activités Économiques des Pierrailleuses.

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est estimée à 905 180€ HT soit 20€/m² HT .

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable 18 mois.

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques
et par délégation,

Le Directeur de l'expertise et des opérations de l'État
Matthieu DESMARETS



Administrateur des Finances Publiques